



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°28/2023

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 22 juin à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – Auditorium de l'Arche Bernadette – 1, rue de Lorraine - THAON-LES-VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**RESSOURCES
HUMAINES**

Création d'un poste
de Volontariat
Territorial
Administratif

M. Michel FOURNIER est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTRAND Hervé, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique (à partir de la délibération N°25/2023), MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe (à partir de la délibération n°24/2023), THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

**DATE DE
CONVOCAION**

13/06/2023

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

31

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

2

**NOMBRE DE
VOTANTS**

33

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

33

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique (donne pouvoir à THOMAS Dominique), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphanie, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 088-200048726-20230622-DELIB28_2023-DE



Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant le dispositif Volontariat Territorial en Administration (VTA) mis en place par l'Etat ;

Considérant la nécessité d'annuler la délibération n°45/2021 du 9 décembre 2021 au regard des évolutions de prise en charge dispositif Volontariat Territorial en Administration (VTA) par l'Etat ;

Considérant la nécessité de recourir à l'appui d'un nouvel agent en ingénierie pour mener à bien missions en appui sur les champs du Plan Alimentaire Territorial, de la biodiversité et du service d'aides aux communes ;

Il est proposé de créer un poste d'appui administratif, de type « contrat de projet », dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial Administratif, à temps complet, pour une durée de 12 mois à compter du début du mois de septembre 2023 pour exercer les missions suivantes :

- Accompagnement des collectivités du PETR au titre des missions d'ingénierie ;
- Préfiguration du travail autour d'un plan biodiversité ;
- Mise en œuvre d'actions d'animation et de sensibilisation dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial et du Plan biodiversité en direction du grand public et des élus.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article 3 II de la loi 84-53.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'attaché territorial 1^{er} échelon, indice brut 444, pour tenir compte des fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Dans ce cadre, une demande de subvention sera opérée auprès de l'ANCT (20 000 € dont 5 000 € reversé directement à l'agent recruté au titre d'une aide à l'installation).

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'adopter l'exposé de Monsieur le Président ;
- D'approuver la proposition du Président comme ci-dessus énoncée, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTENT** l'exposé de Monsieur le Président ;
- **APPROUVENT** la proposition du Président comme ci-dessus énoncée, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- **DECIDENT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- **AUTORISENT** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Yannick **LEMIN**